

AS/Inf/ParlConf (2004) 1

« L'EUROPE DES CITOYENS »
Parlements et participation des citoyens

Contribution

M. Sergey MIRONOV, Président du Conseil de la Fédération russe

1. Dans quelle mesure notre démocratie est-elle démocratique ?

La Russie fait partie intégrante de l'Europe démocratique et de la civilisation européenne. Naturellement, nous avons nos propres caractéristiques et traditions, comme tous les autres pays européens, mais des siècles de coexistence sur le continent nous ont réunis, tant du point de vue historique que spirituel. Nous avons un destin commun et une même voie de développement à suivre.

Après une décennie de réformes intensives de l'Etat, les principes démocratiques énoncés dans la Constitution de 1993 sont devenus une réalité de notre vie. A de nombreux égards, la trajectoire de développement de la société civile russe coïncide avec l'évolution de l'Europe, dans ses grandes lignes.

Ces dernières années, les législateurs russes ont mis tout spécialement l'accent sur l'instauration d'un système juridique consolidé. Pour mener à bien cette tâche, nous mettons activement à profit notre propre expérience et les nombreuses normes européennes dans les secteurs politique, juridique, social, économique, culturel et dans d'autres domaines encore. Il s'agit avant tout des droits civils et des droits de l'homme. La Fédération de Russie a déjà accumulé une expérience notable dans l'exercice du droit à la gratuité de l'éducation et des soins médicaux. Ces dernières années, la Russie a mis en oeuvre des réformes gouvernementales, fédérales, municipales, judiciaires et administratives ainsi que des réformes dans le domaine du droit de vote et des services publics.

L'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie a apporté une contribution majeure au règlement de ces questions. Le Conseil de la Fédération et la Douma d'Etat, qui représentent les deux Chambres du Parlement russe investies de droits égaux, sont quotidiennement en relation avec les autorités qui administrent les sujets de la Fédération de Russie et avec l'opinion publique.

L'expérience, tant nationale qu'internationale, démontre que, dans un monde en mutation rapide, le Parlement, comme les autres institutions démocratiques, ne peut marquer un temps d'arrêt dans son développement. Il faut déployer des efforts constants et ciblés pour améliorer les formes et les méthodes de mise en oeuvre des pouvoirs constitutionnels du Parlement, son interaction avec tous les organes du gouvernement, de l'administration locale et des institutions de la société civile.

L'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie jouit de pouvoirs étendus s'agissant notamment d'assurer la légalité constitutionnelle et générale, la primauté du droit, la stabilité des relations fédérales et nationales, ainsi que l'organisation politique et territoriale de la Russie.

Le bicaméralisme s'avère beaucoup plus efficace pour la Russie que le système à une seule chambre. Il donne au Parlement, ainsi qu'à l'ensemble des structures de l'Etat, le degré de stabilité qui est la condition préalable au fonctionnement d'un pays aussi vaste et aussi multinational que la Russie. En même temps, ce système permet à l'Administration fédérale d'être en prise directe sur les problèmes et intérêts régionaux.

Les représentants les plus actifs de la société civile agissant par l'intermédiaire de partis politiques, d'association d'électeurs et de mouvements sociaux, participent à la vie politique du pays, deviennent député à l'échelon local, régional ou fédéral et exercent une influence directe sur le contenu des projets de loi approuvés avec leur participation.

Les textes réglementaires et législatifs les plus importants sont publiés dans des revues afin d'être discutés publiquement. La Constitution de la Fédération de Russie et diverses constitutions (chartes) des sujets de la Fédération ont, par le passé, été examinées de cette façon par les citoyens. Les observations et propositions soumises dans le cadre de ce processus faisaient l'objet d'une synthèse et les actes juridiques en question étaient amendés en conséquence.

De manière générale, on peut à présent parler d'une optimisation du mécanisme d'interaction des citoyens avec les pouvoirs publics. Une justice administrative sera bientôt mise en place en Russie pour consolider les liens directs entre les citoyens et les autorités et accélérer le règlement de tout conflit potentiel entre eux.

2. Technologie moderne et procédures démocratiques. Les problèmes de la démocratie électronique

Il y a quatre ans, la Russie a signé la Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information. L'Etat s'est engagé à encourager la transition de la Russie vers la société de l'information, à faire en sorte que les techniques de l'information deviennent un instrument permettant d'assurer une croissance économique durable, d'améliorer la protection sociale, de promouvoir la cohésion sociale, de consolider la démocratie et de créer un système de gouvernance transparente et responsable de la société.

La « démocratie électronique », dont le programme fédéral ciblé « Russie électronique 2002-2010 » devrait encourager l'instauration, est une composante importante de la société de l'information.

La « démocratie électronique » consiste à mettre les techniques de l'information au service de la promotion des valeurs démocratiques fondamentales, principalement pour assurer la participation des citoyens au processus de décision des autorités gouvernementales.

Nous considérons que la « démocratie électronique » ne recouvre pas simplement l'interaction des citoyens avec les pouvoirs publics mais aussi l'ensemble de la société civile où, dans le processus de communication, émerge une opinion publique à laquelle l'Etat doit être réceptif.

L'Internet est un moyen de communication moderne qui permet l'interaction en réseau d'individus, d'organisations et d'institutions. En Russie, les internautes sont généralement des personnes jeunes, actives, instruites et ambitieuses qui sont en phase avec la réalité économique et politique du monde moderne.

Selon diverses estimations, les ressources du volet politique de l'Internet en Russie représentent entre 0,5 % et 1 % de l'ensemble des ressources du Réseau. Néanmoins, la plupart des sujets de l'échiquier politique russe y sont représentés.

Les deux Chambres du Parlement russe, à savoir le Conseil de la Fédération, (www.council.gov.ru) et la Douma d'Etat (www.duma.gov.ru), ont leur propre site web qui comporte des informations précises sur l'histoire, la composition et les activités en cours du Parlement. En outre, un grand nombre de membres du Conseil de la Fédération et de députés de la Douma d'Etat ont leur site web personnel.

Les Présidents des Chambres sont conscients de l'intérêt de promouvoir la présence du Parlement dans le Réseau et accordent une grande attention au développement de ses ressources Internet dont ils font un outil efficace d'interaction avec les citoyens. L'accent est mis tout particulièrement ici sur l'amélioration des mécanismes de retour de l'information.

L'Etat, et notamment le Conseil de la Fédération, déploient des efforts considérables pour renforcer l'activité politique des citoyens, consolider les institutions de la société civile et promouvoir une culture politique démocratique.

Selon les estimations d'experts, le nombre d'internautes en Russie pourrait être multiplié par huit d'ici 2005. Tous les établissements d'enseignement supérieur seront connectés à l'Internet et d'ici 2010, tous les établissements d'enseignement secondaire le seront également. En outre, le coût des services Internet devrait être réduit de moitié d'ici 2005.

Il y a tout lieu de penser que la mise en œuvre des projets conçus dans le cadre du programme « Russie électronique » permettra d'établir une base solide pour la mise en place d'un véritable système de « démocratie électronique » en Russie.

3. Coopération avec les Parlements nationaux et les Assemblées interparlementaires d'Europe

La coopération entre les parlements est certainement un domaine d'activités prioritaire du Conseil de la Fédération. Depuis une décennie, cette coopération a connu trois grandes phases de développement, chacune d'elle ayant ses propres caractéristiques.

La période de transition, de 1993 à 1995, telle qu'elle est définie par la Constitution de la Fédération de Russie, a abouti à l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe et à l'entrée en activité des parlementaires russes au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. De nouvelles structures interparlementaires, l'Assemblée parlementaire de la coopération économique de la mer noire et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants notamment, ont été instaurées à l'initiative de parlementaires russes et avec leur participation.

De nouvelles structures interparlementaires ont été établies et l'on a acquis une expérience de coopération et d'interaction avec les assemblées parlementaires internationales au cours de la période 1996-2001.

2001 a ouvert une nouvelle phase où la coopération du Conseil de la Fédération avec presque toutes les instances parlementaires internationales a atteint un niveau de qualité supérieur grâce aux efforts intenses déployés par les délégations du Conseil de la Fédération dans tous les domaines de la coopération bilatérale et multilatérale entre les parlements. Les députés russes sont naturellement devenus des acteurs du processus de consolidation de la sécurité et de la stabilité du continent européen.

Les Etats membres de toutes les assemblées parlementaires internationales d'Europe sont unis par des valeurs historiques et humanitaires communes, par le désir de renforcer et de promouvoir les liens entre les citoyens afin de développer l'interaction dans les domaines politique, économique, juridique et humanitaire. Ce qui nous rapproche aussi, ce sont des principes partagés et une même conception des libertés et des valeurs démocratiques, de la suprématie des droits de l'homme, dont le droit à la liberté de circulation.

La participation active de représentants de la Russie aux réunions mixtes de l'APCE et du Parlement européen, à leurs groupes de travail et à leurs commissions et notamment aux activités de la Commission de coopération parlementaire UE-Russie est d'une importance particulière à cet égard. S'agissant du développement de la démocratie dans l'espace paneuropéen, la participation de représentants russes aux travaux de l'Union interparlementaire, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Parlement européen, du Conseil nordique et d'autres organisations internationales est tout aussi importante.

Afin de promouvoir les relations interparlementaires, le Conseil de la Fédération lui-même a conclu 36 accords avec les Parlements d'Etats étrangers ou la Chambre haute de ces mêmes Etats. La nature dynamique et stable de l'interaction des parlementaires dans le cadre des assemblées parlementaires internationales est la composante nécessaire au renforcement du dialogue actuel et de la recherche conjointe des réponses aux nouveaux défis et menaces de l'époque moderne.

Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous pourrons trouver des moyens efficaces de régler des problèmes mondiaux aussi préoccupants que le terrorisme, les actes extrémistes, le racisme, l'intolérance ou la violation des droits de l'homme dans les zones de conflit. Toutefois, le succès ultime de notre entreprise dépend assurément de la volonté politique de tous les Etats membres d'assemblées parlementaires internationales, de leur détermination à créer un espace européen commun indivisible fondé, sur des principes et des règles démocratiques universels.